

Permis de conduire et carte grise



De l'ANTS vers France Titres toutes les informations sur l'ANTS

Depuis sa création en 2007, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a toujours eu pour mission de simplifier les démarches administratives des citoyens français. Aujourd'hui, elle adopte une nouvelle appellation, France Titres, afin de moderniser et clarifier ses fonctions dans un contexte où la dématérialisation des procédures est en constante progression.

Les missions essentielles de l'ANTS rebaptisée France Titres

France Titres conserve les missions de l'ancienne ANTS tout en adoptant une approche plus moderne et numérique. Cet établissement public administratif continue d'administrer les demandes liées aux cartes d'identité, passeports, permis de conduire, et certificats d'immatriculation. De plus, elle gère le programme France Identité, une application permettant de prouver son identité en ligne à partir de la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire.

Plus concrètement, voici quelques-unes des démarches que vous pouvez effectuer sur le site :

- Faire une première demande ou renouveler votre carte d'identité ou votre passeport
- Modifier l'adresse ou l'état civil sur ces documents
- S'inscrire à l'examen du permis de conduire
- Demander un permis de conduire international et obtenir un permis numérique
- Immatriculer votre véhicule pour la première fois et faire modifier l'adresse sur le certificat d'immatriculation

La transition vers France Titres : Pourquoi ce changement ?

Le changement de nom en France Titres vise principalement à harmoniser la dénomination avec d'autres entités étatiques telles que France Travail, France Compétences, ou encore FranceConnect. Cette uniformisation permet une meilleure reconnaissance et compréhension par les usagers des différentes branches administratives françaises.

Avantages de la dématérialisation des démarches

La digitalisation des démarches administratives apporte une réponse efficace aux exigences

contemporaines. Elle offre une flexibilité remarquable et simplifie énormément la gestion des titres pour les particuliers :

- Accès aux services 24/7 depuis n'importe quel endroit
- Réduction des files d'attente et des délais liés au traitement physique de dossiers
- Diminution des erreurs humaines typiquement associées aux formulaires papier

La dématérialisation améliore non seulement l'efficacité administrative mais également l'expérience utilisateur, rendant les démarches plus fluides et transparentes.

Cette numérisation progressive de toutes les démarches administratives se fait étape par étape. Par exemple, en 2024, elle a mis en place la fin de l'obligation d'afficher la vignette d'assurance sur sa voiture, remplacée par un fichier digital des véhicules assurés. Il reste toutefois obligatoire d'assurer son véhicule, en tenant en compte notamment de la puissance fiscale de ce dernier. En effet, elle influe sur le montant de la prime d'assurance à payer et peut varier même entre deux modèles d'une même marque comme par exemple pour une Renault Arkana d'occasion ([en savoir plus](#)).

Ce que réserve l'avenir pour France Titres

France Titres continuera d'évoluer pour s'adapter aux besoins changeants des usagers ainsi qu'aux avancées technologiques. Cette évolution représente une excellente opportunité pour améliorer la qualité des services publics et renforcer la confiance des citoyens envers les institutions administratives.

Dans une déclaration officielle, le ministère de l'Intérieur précise que ce changement ne signifie pas l'abandon total de l'appellation ANTS. Le site web officiel <https://ants.gouv.fr/> reste inchangé et continue d'opérer sous son nom d'origine. La cohabitation des deux noms assure une transition douce pour les utilisateurs habitués à naviguer via l'ANTS.

Liens utiles

[Demande de duplicata du permis de conduire](#)

[Demande de duplicata de carte grise](#)

Contact

Aucun contact en mairie